



## Crédits non payés par mon ex mari.

Par **mamounette83**, le **06/12/2014 à 18:54**

Mon ex mari ne paye plus la moitié des crédits que nous avons bien que cela apparaisse sur la non conciliation rendue en juillet  
Les crédits étant prélevés sur mon compte que puis-je faire pour que ce dernier honore sa part .  
Si j'ouvre un compte ailleurs et continue de verser ma part sur mon ancien compte qu'est-ce que je risque ?

Par **aguesseau**, le **06/12/2014 à 19:59**

bjr,  
les crédits que vous avez contractés avec votre mari doivent comporter une clause de solidarité qui signifie que si un des co-emprunteurs ne paie pas, le prêteur peut se retourner contre l'autre co-emprunteur.  
la clause mentionnée sur l'ordonnance de non-conciliation ne concerne pas l'organisme de crédit, elle ne concerne que vous et votre époux, ce que veut votre prêteur, c'est être remboursé conformément au contrat que vous avez signé tous les deux.  
vous devez mettre en demeure votre ex-mari de payer sa part.  
si votre prêteur n'est pas remboursé, il va vous mettre en demeure de payer et si vous ne le faites pas, il vous assignera devant le tribunal compétent.  
un huissier a accès au FICOBA (fichier des comptes bancaires) et peut donc savoir si vous avez d'autres comptes.  
cdt

Par **mamounette83**, le **07/12/2014** à **14:08**

Merci pour votre réponse je me doute que je vais au devant de problèmes dois je passer par un avocat pour mettre en demeure mon ex mari en sachant que ce dernier ne va pas retirer les lettres recommandées ?

Cdt.

Par **aguesseau**, le **07/12/2014** à **15:17**

bjr,

vous n'avez pas besoin d'un avocat pour faire un courrier de mise en demeure.

même si votre mari ne retire le courrier recommandé, avec la preuve de votre envoi et la preuve fournie par la poste que votre ex n'a pas retiré le courrier, vous avez la preuve de la mise en demeure.

cdt

Par **mamounette83**, le **07/12/2014** à **18:48**

Merci de me répondre si rapidement je pense changer quand même de banque mais continuer à payer ma part tous les mois si ils entament une procédure se sera contre mon ex et moi comme il travaille il peut aussi payer quand pensez vous?